

CAP « Accompagnant Educatif Petite Enfance »

Procédure d'inscription à l'examen du CAP AEPE

SESSION 2026

Modalité d'évaluation : Epreuves ponctuelles terminales

Merci de lire attentivement ce document

1^{ère} ETAPE : CONNEXION AU PORTAIL « CYCLADES »

Cliquer sur le lien ci-dessous : faire (Ctrl + clic)

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

La page suivante s'affiche :

2^{ème} ETAPE : CREATION OBLIGATOIRE D'UN « COMPTE CANDIDAT »

Vous devez créer un compte candidat s'il s'agit d'une première inscription sur l'application informatique « Cyclades ».

Pour créer votre compte, vous devez cliquer sur « **je n'ai pas de compte** ».

Formulaire de création

Pour créer mon compte, opération nécessaire uniquement avant une toute première inscription aux examens ou concours dans Cyclades, je renseigne les données d'état civil telles qu'elles figurent sur ma pièce d'identité.

Les champs avec * sont obligatoires.

Civilité *	<input type="text" value="Selectionnez une civilité"/>
Nom de famille * <small>(Nom de naissance)</small>	<input type="text"/>
Confirmation du nom de naissance *	<input type="text"/>
Nom d'usage <small>(Nom marital par exemple)</small>	<input type="text"/>
Prénoms *	<input type="text"/>
Date de naissance * <small>Exemple : 30/05/1998</small>	<input type="text"/>
Confirmation date de naissance * <small>Exemple : 30/05/1998</small>	<input type="text"/>
Pays de naissance *	<input type="text"/> <input type="button" value="v"/>
Adresse mail * <small>Exemple : nom.prenom@domaine.fr</small>	<input type="text"/>
Confirmation de l'adresse mail * <small>Exemple : nom.prenom@domaine.fr</small>	<input type="text"/>
Mot de passe * <small>8 à 20 caractères dont majuscule, minuscule et caractère spécial (exemple : . / ! * etc...)</small>	<input type="password"/>
Confirmation du mot de passe *	<input type="password"/>

[J'ai déjà un compte](#)

Vous saisissez l'ensemble des informations demandées (nom, prénom(s), adresse, etc...).

Vous devez **obligatoirement** renseigner une adresse électronique valide, qui vous permettra à tout moment de vous connecter à votre espace candidat.

Cette adresse « mail » et votre mot de passe devront être conservés très précieusement pour les connexions futures.

3^{ème} ETAPE : VALIDATION DU « COMPTE CANDIDAT »

Une fois votre compte candidat « Cyclades » créé, **vous recevez un mail à l'adresse électronique indiquée au moment de la création du compte.**

Vous disposez alors de **48 heures pour activer votre compte**, en cliquant sur le lien qui vous est adressé par courrier électronique.

Passé ce délai, le compte est supprimé.

NB : en cas d'erreur(s) d'information(s) saisie(s) lors de la création du compte, vous pourrez faire des modifications : en haut à droite, vous pouvez cliquer sur « modifier mon compte ».

Attention : La modification de données du compte n'est possible que si vous n'avez pas réalisé d'inscription.

- Si vous vous rendez compte d'une erreur concernant vos données personnelles une fois l'inscription réalisée, vous devrez impérativement contacter le bureau des CAP.

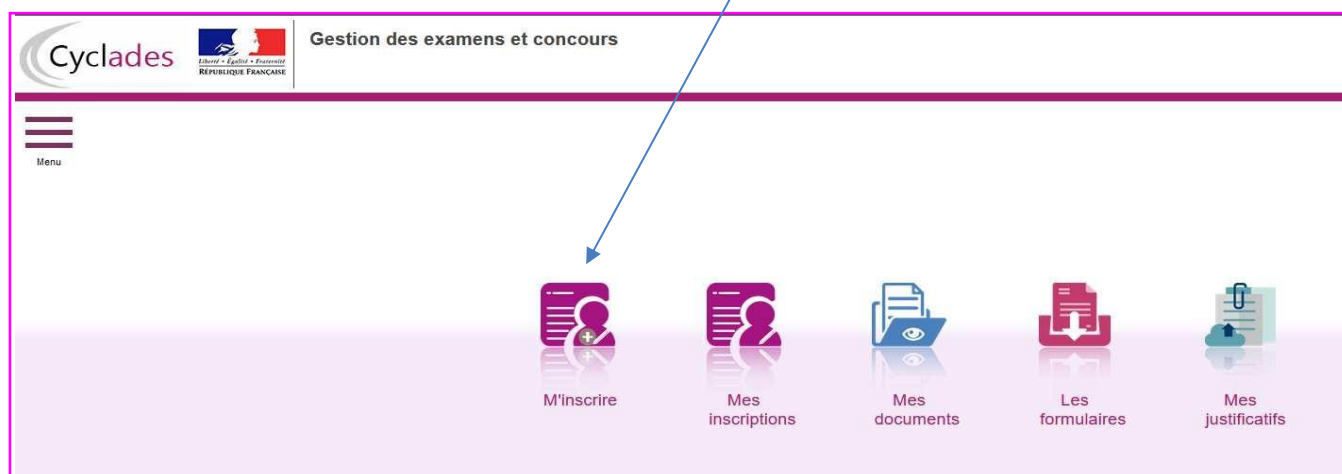
Grâce à votre compte candidat, vous pourrez :

- Vous inscrire, consulter ou supprimer votre inscription pendant la période d'ouverture du service d'inscription.
- **Accéder aux documents mis à votre disposition par le bureau des CAP, dans la rubrique « Mes documents » : le récapitulatif d'inscription, une éventuelle relance de justificatifs d'inscription, une éventuelle notification d'aménagement(s) d'épreuve(s) au titre du handicap, la convocation aux épreuves, le relevé de notes.**

Si vous avez déjà un compte cyclades, il suffit de vous connecter à votre espace candidat pour procéder à votre inscription.

4^{ème} ETAPE : INSCRIPTION A L'EXAMEN

Pour vous inscrire, vous devez cliquer sur l'icône « M'inscrire » de la page d'accueil de votre compte candidat « Cyclades ».



Vous poursuivez votre inscription en suivant les 7 onglets de l'inscription :

Onglet 1 : Identification du candidat (nom, prénom(s), adresse, numéro de téléphone...)

Onglet 2 : Informations candidature (catégorie candidat, établissement...)

Catégorie candidat : Choisir Autre individuel ou individuel salarié en fonction de votre situation

Etablissement : Choisir « individuel » suivi de la ville la plus proche de votre domicile. Vous serez ainsi convoqué dans votre département de résidence [dans la mesure des places disponibles](#).

Onglet 3 : Qualification présentée : Accompagnant Educatif Petite Enfance – Code 33205

Situation professionnelle : Sélectionnez votre situation professionnelle

Forme de passage :

- Lors de votre inscription vous devez vous inscrire sous la forme GLOBALE si vous souhaitez passer toutes les épreuves et obtenir votre diplôme en 2026.
- Si vous souhaitez passer le CAP en plusieurs sessions, vous devez vous inscrire sous la forme PROGRESSIVE.

Vos notes restent valables 5 ans.

Onglet 4 : Acquis : dispenses d'épreuves ou bénéfices de notes

Cochez la ligne qui correspond à votre situation et complétez

Onglet 5 : Epreuves

Si vous avez choisi la situation professionnelle (Onglet 3) : assistante maternelle ou Employée à domicile,

Cliquer sur la ligne : EP3-P Exercer son activité en accueil individuel : Inscrit

Puis choisir l'option.

Onglet 6 : Récapitulatif rappel des informations que vous avez saisies

Vérifiez votre inscription ;

Pour toute modification, cliquez sur « précédent » pour revenir à l'onglet concerné

Si l'inscription est correcte : CLIQUER SUR ENREGISTRER

Onglet 7 : numéro d'inscription

Imprimer le récapitulatif de votre inscription

5^{ème} ETAPE : EDITION ET ENVOI DU RÉCAPITULATIF D'INSCRIPTION

Depuis votre compte candidat, vous pourrez éditer le récapitulatif d'inscription à l'examen dans la rubrique « MES DOCUMENTS ».

Vous devez le vérifier et s'il y a des erreurs, faire les modifications **en rouge**.

Vous devez **obligatoirement le dater, le signer et le déposer dans la rubrique « Mes justificatifs » au plus tard le 28 novembre 2025** ainsi que les pièces justificatives qui seront indiquées au verso du récapitulatif d'inscription (ex : photocopie de la carte nationale d'identité, du diplôme...).



Si vous ne déposez pas le récapitulatif d'inscription et les pièces justificatifs, au plus tard le 28 novembre 2025, votre pré-inscription sera annulée et vous ne pourrez pas passer les épreuves du CAP.